

**DCM N° 2023-11/041**

**Séance du 24 novembre 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 17 novembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 27/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 12	Acte rendu exécutoire le :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**8 présents**)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : BARTHE Olivier, DEMONT PRENAT Sylvie, DIAS Edouard, LAVRUT Arnaud, METRAILLE Thomas

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,  
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BARTHE Olivier	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	M. DUBOIS Stéphane
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme LACROIX Marie-Paule

**Secrétaire de séance** : Mme LACROIX Marie-Paule désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET** : **Marché de travaux réhabilitation du Pont sur le Doubs – Avenant au marché public n°1**

**Le conseil municipal,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** le marché conclus avec l'entreprise adjudicataire des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2035-2022 du 16 novembre 2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation du pont sur le Doubs

**VU** la délibération n°047-2021 du conseil municipal du 15/07/2021 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune,

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

**Attributaire** : Société FREYSSINET Rhône Alpes Auvergne – adresse : 7 route du caillou, BP 50125 – 69630 CHAPONOST

Marché initial notifié le 16/12/2022 - montant : 988 708.30 € HT

Avenant n° 1 - montant : 94 720 € HT

Nouveau montant du marché : 1 083 428.30 € HT

Objet : Augmentation du montant des travaux suite à la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 039-213901507-20231124-DCM202311041-DE



- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

***Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.***

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Mme THEVENIN Hélène

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, is written over the official seal of the Mayor of Choisy-le-Roi. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE CHOISEY" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "39100" at the very bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.

# AVENANT NUMERO 1

## A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité(s) contractante(s) : **COMMUNE DE CHOISEY**  
21, rue d'Amont  
39 100 CHOISEY

Titulaire du marché (désignation et adresse) : **FREYSSINET RHONES ALPES AUVERGNE**  
7, route du caillou BP 50 125  
69 630 CHAPONOST

Imputation budgétaire :

Numéro de marché : ---

Date : **Notifié le 16 décembre 2022**

Objet : **Réhabilitation du pont sur le Doubs sur la commune de Choisey**

Montant du marché : **988 708,30 EUROS HT, Valeur : 1 186 449,96 € TTC**

Modifications successives de ce montant (la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché (1)	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant

(1) Indiquer "Avenant" ou "Décision de poursuivre".

Avenants précédents ayant un objet autre que la modification du montant du marché :

Avenant numéro	Date	Objet
<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

Bordereaux de prix précédents ayant pour objet la notification de prix supplémentaires :

Bordereau supplémentaire de prix unitaires	Date	Objet
<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

**B** **OBJET DE L'AVENANT** <sup>(1)</sup>**Article premier :**

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

**Article 2 :**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en compte les travaux de déconstrction et reconstruction des contre-corniches. Partie d'ouvrage qui assure le maintien de la corniche et donc la stabilité et la pérenité des dispositifs de retenue. Ces travaux étant imprévues mais nécessaires.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- D'augmenter le montant des travaux dont le détail figure au point 2.1 ci-dessous,

Article 2.1 : Augmentation du montant des travaux :

→ Valeur de l'augmentation dont le détail se trouve en annexe N°01 de l'avenant N°01

**Montant du marché initial**

Montant hors TVA :	988 708,30	Euros H.T
Valeur de la TVA :	197 741,66	Euros H.T
Montant TTC :	<b>1 186 449,96</b>	<b>Euros H.T</b>

**Valeur de l'avenant N°1**

Montant avenant N°1 hors TVA :	94 720,00	Euros H.T
Valeur de la TVA :	18 944,00	Euros H.T
Montant avenant N°1 TTC :	<b>113 664,00</b>	<b>Euros H.T</b>

**Montant du marché suivant avenant N°1**

Montant avenant N°01 hors TVA :	1 083 428,30	Euros H.T
Valeur de la TVA :	216 685,66	Euros H.T
Montant avenant N°1 TTC :	<b>1 300 113,96</b>	<b>Euros H.T</b>

Augmentation par rapport au marché initial + avenant N°1 : **+9,580 %**

**Article 3 :**

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**C SIGNATURES**

A *Chapomast*, le *26 octobre 2023*

Visa ou avis,

Le Titulaire,



La Personne responsable du marché,

**D NOTIFICATION DE L'AVENANT**

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et aux nouveaux titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans le cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_